



# SM GANGES LE VIGAN

## D.O.B 2021 15 février 2021

1

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR), un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 prévoit une présentation des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'Etat mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation budgétaire doit permettre au Comité Syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière du syndicat en tenant compte des projets retenus.



2

## I / LA RÉTROSPECTIVE FINANCIERE DU SM GANGES LE VIGAN



3

### A / LES RÉSULTATS 2020

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTES</b>	PREVISIONS TOTALES	177 129,00 €	350 511,00 €	<b>527 640,00 €</b>
	REALISATIONS	16 656,42 €	357 953,83 €	<b>374 610,25 €</b>
<b>DEPENSES</b>	PREVISIONS TOTALES	177 129,00 €	350 511,00 €	<b>527 640,00 €</b>
	REALISATIONS	10 009,00 €	337 638,03 €	<b>347 647,03 €</b>
	<b>RESULTATS DE CLOTURE 2020</b>	<b>6 647,42 €</b>	<b>20 315,80 €</b>	<b>26 963,22 €</b>
	<b>RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2019</b>	160 612,86 €	17 748,75 €	<b>178 361,61 €</b>
	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>167 260,28 €</b>	<b>38 064,55 €</b>	<b>205 324,83 €</b>
	<b>RESTE A REALISER</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	0 €	0 €	<b>0 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020</b>	<b>167 260,28 €</b>	<b>38 064,55 €</b>	<b>205 324,83 €</b>



4

## B / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses :

		CA 2019	CAA 2020	Observations
CHAP 011	Charges de fonct courantes	78 052,87 €	79 286,16 €	Etude SMBFH GEMAPI, Convention de mutualisation, fonctionnement Equipe verte et technicien rivière
CHAP 65	Autres charges de gestion courante	14 109,57 €	14 110,90 €	Adhésion SMBFH
CHAP 012	Charges en personnel	221 840,47 €	228 217,42 €	Titularisation agent en juillet 2020 Prime COVID
CHAP 042	Opérations d'ordres	15 699,75 €	16 023,55 €	Amortissement des biens
	<b>TOTAL</b>	<b>329 702,66 €</b>	<b>337 638,03 €</b>	

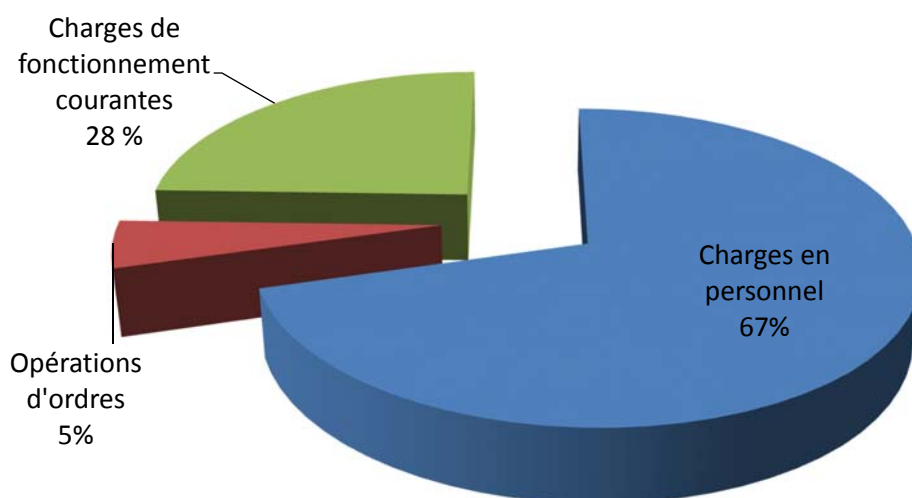
### ZOOM

	2019	2020
Etudes	8 884,24 €	8 884,24 €
Convention de mutualisation	44 782,24 €	46 787,44 €
SMBFH	14 109,57 €	14 110,90 €
Solde des charges de gestion	24 386,39 €	23 614,48 €
<b>TOTAL 011 + 65</b>	<b>92 162,44 €</b>	<b>93 397,06 €</b>



5

- Répartition des dépenses de fonctionnement pour 2020

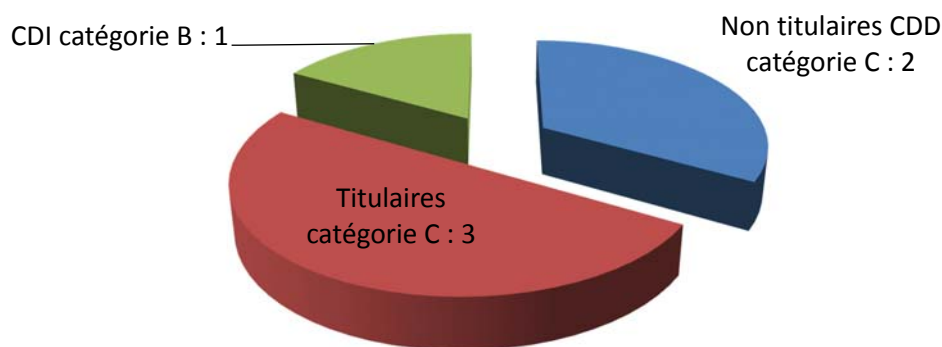


6

- Les charges en personnel 2020

	EFFECTIFS
Au 31/12/2018	6
Au 31/12/2019	6
Au 31/12/2020	6

		CA 2018	CA 2019	CAA 2020
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	218 027,47 €	221 840,47 €	228 217,42 €
CHAP 013	MALADIES	1 103,31 €	1 690,86 €	6 562,35 €
CHAP 74	PARTICIPATION ETAT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHAP 74	PARTICIPATION AGENCE – SMD - REGION	188 000,00 €	189 795,00 €	149 135,48 €
PART RESIDUELLE CHARGES EN PERSONNEL		28 924,16 €	30 354,61 €	91 499,82 €



7

- La section de fonctionnement

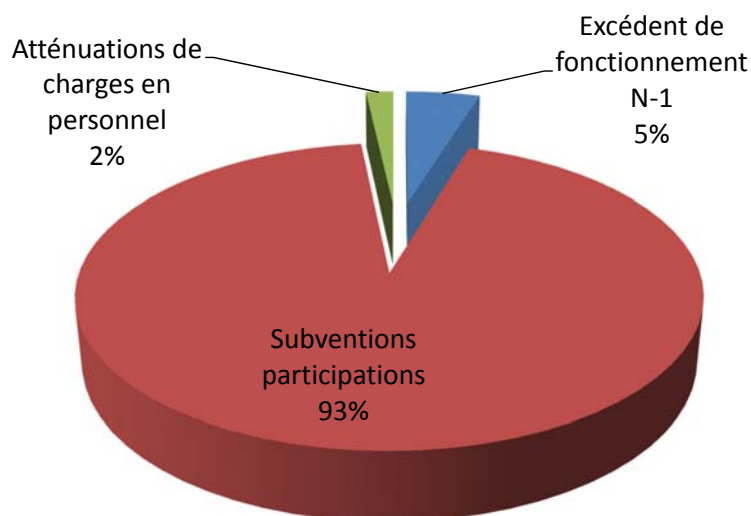
**Les recettes :**

		CA 2019	CAA 2020	Observations
CHAP 042	Divers (Opérations ordre)			
CHAP 013	Atténuations de charges en personnel	1 690,86 €	6 562,35 €	Remboursement maladie
CHAP 74	Subventions Participation	306 552,00 €	351 391,48 €	Participation des 3 Communautés de Communes = 202 256 € Subvention Agence de l'Eau = 86 084 € Subvention Région = 63 051,48 €
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	1,06 €	0 €	Régularisation PAS
CHAP 002	excédent de fonct. N-1	38 039,99 €	17 748,75 €	Résultat N-1
	TOTAL	346 283,91 €	375 702,58 €	



8

- Répartition des recettes pour 2020



9

- Participation des Communautés de Communes pour 2020

REPARTITION Par CC	GFCT	HGFCT	GEV	HGSBV	GSBV	GTR	HGTR	TOTAL
REPARTITION CCPV	11 030,37 €	3 009,81 €	58 854,41 €	3 818,04 €	2 397,41 €	7 732,98 €	7 732,98 €	94 576 €
REPARTITION CCCGS	10 883,07 €	2 969,62 €	58 068,44 €	3 767,07 €	2 365,40 €	7 629,70 €	7 629,70 €	93 313 €
REPARTITION CCCACTS	1 675,62 €	457,22 €	8 940,55 €	580,02 €	364,19 €	1 174,70 €	1 174,70 €	14 367 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 589,06 €</b>	<b>6 436,65 €</b>	<b>125 863,40 €</b>	<b>8 165,13 €</b>	<b>5 127 €</b>	<b>16 537,38 €</b>	<b>16 537,38 €</b>	<b>202 256 €</b>

Lexique :

GFCT : Fonctionnement GEMAPI

HGFCT : Fonctionnement Hors GEMAPI

GEV : Equipe verte GEMAPI

HGSBV : SMB Fleuve Hérault Hors GEMAPI

GTR : Technicien rivière GEMAPI

HGTR : Technicien rivière Hors GEMAPI



10

## C / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les résultats

	CA 2019	CAA 2020
DEPENSES INVESTISSEMENT	5 676,00 €	10 009 €
RECETTES INVESTISSEMENT	150 926,20 €	177 269,28 €
EXCEDENT INVESTISSEMENT	145 250,20 €	167 260,28 €



11

- Evolution des dépenses d'investissement de 2020

		CA 2019	CAA 2020	Observations
CHAP 21	Acquisition	5 676,00 €	1 129,00 €	Matériels pour rééquipement équipe verte, Débroussailleuse = 1 129€
CHAP 23	Travaux	0,00 €	8 880,00 €	Travaux rivières suite inondations à l'Arboux
CHAP 20	Bâtiments et Installations	0,00 €	0,00 €	
CHAP 040	Opérations d'ordre			
	TOTAL	5 676,00 €	10 009,00 €	



12

- Evolution des recettes d'investissement de 2020

		CA 2019	CAA 2020	Observations
ART 10222	FCTVA	6 819,15 €	632,87 €	FCTVA 2020 sur dépenses 2019
CHAP 13	Subventions d'investissement		0,00 €	
CHAP 001	Résultat reporté	128 407,30 €	160 612,86 €	Résultat N-1
CHAP 040	Opérations d'ordre	15 699,75 €	16 023,55 €	Amortissement des biens
	<b>TOTAL</b>	<b>150 926,20 €</b>	<b>243 269,28 €</b>	



## II / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021



## A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dossiers de financement auprès de l'Agence de l'Eau pour l'équipe verte et le technicien seront réalisés à nouveau en 2021 sans certitude quant aux résultats.

Dans l'hypothèse où l'Agence de l'Eau ne participerait plus au financement du Syndicat, il y aurait 2 options :

- Augmentation de la participation des EPCI et/ou de l'EPTB Fleuve Hérault
- Dissolution du Syndicat Mixte Ganges-Le Vigan

Pour 2021, une partie des réserves en investissement pourrait être affectée à la section de fonctionnement : le transfert pourrait être justifié par les travaux qui seraient réalisés par l'équipe verte dans le cadre des travaux post-crués du 19 septembre 2020.



15

## B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		2021	Observations
23	Travaux post-crués	454 620 €	Travaux post crués
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	454 620 €	
RECETTES		2021	Observations
13	Plan de financement - Etat	151 540 €	40 % des travaux
	Plan de financement – Agence de l'Eau	113 655 €	30 % des travaux
	Plan de financement – DP30	75 770 €	20 % des travaux
10222	FCTVA sur travaux	74 576 €	FCTVA sur montant des travaux N+2
	Reste à charge – SMGLV	39 079 €	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>454 620 €</b>	
	<b>RESULTAT</b>	<b>0,00 €</b>	



16



## **B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

- 1) Les travaux de la ripisylve de la Haute Vallée de l'Hérault sont inscrits car les subventions sont obtenues.
- 2) Les projets d'investissement seront inscrits dès que les plans de financement seront finalisés et les participations des Communautés de Communes validées en Comité Syndical.
- 3) Du matériel forestier pour le fonctionnement de l'équipe verte est prévu pour pallier à un éventuel besoin.
- 4) Des travaux sont prévus suite aux inondations de septembre 2020.

